

2022/28/11/05

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

Date de convocation :
21/11/2022

**Nombre de Membres du
Conseil d'Administration :**

En exercice : 12
Mme LE ROUX a
démissionné le 30/09/2022

Présents : 8
Votants : 10
Procuration(s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le

16/12/2022.....

Certifié exécutoire le

16/12/2022

Publié ou notifié le

16/12/2022

A GOURIN,

le 16/12/2022...

Le Président,

Hervé LE FLOC'H


MIS EN LIGNE LE

Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.

Procuration(s) : Laurine GOUJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.

Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

5. SAD / FIXATION DE LA CLE DE REPARTITION LIEE A LA COUVERTURE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ENTRE LE BUDGET DE LA COMMUNE ET LE BUDGET DU SAD A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

Dans le cadre de la préparation budgétaire et dans un souci de sincérité comptable, une clé de répartition pour la prise en charge du coût de l'assurance « responsabilité civile » doit être mise en place. Cette charge est actuellement supportée dans son intégralité par le budget principal.

Monsieur le Président propose de répartir le montant de cette assurance au prorata du temps de travail annualisé pour chaque service.

Le budget du SAD participera ainsi au financement de cette assurance « responsabilité civile » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,

Hervé LE FLOCH



Le secrétaire de séance,


Catherine HENRY



2022/28/11/06

**CCAS
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 21/11/2022</p> <p>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 16/12/2022 Certifié exécutoire le 16/12/2022 Publié ou notifié le 16/12/2022 A GOURIN, le 16/12/2022 Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s) (es)</u> : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : Laurine GOUJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	--

6. SAD / FIXATION DE LA CLE DE REPARTITION LIEE A L'UTILISATION DU LOGICIEL JVS ENTRE LE BUDGET DE LA COMMUNE ET LE BUDGET DU SAD A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

Dans le cadre de la préparation budgétaire et dans un souci de sincérité comptable, une clé de répartition pour la prise en charge du coût du logiciel métier doit être mise en place. Cette charge est actuellement supportée dans son intégralité par le budget principal.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-D2022281106-DE

Monsieur le Président propose de répartir le montant lié à l'utilisation du logiciel métier au prorata du montant du budget réalisé de l'année N-1 pour chaque service.

Le budget du SAD participera ainsi au financement annuel du logiciel métier à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,
Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin


Le secrétaire de séance, CCAS
Catherine HENRY de
Gourin



2022/28/11/07

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 21/11/2022</p> <p>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 16/12/2022..... Certifié exécutoire le 16/12/2022 Publié ou notifié le 16/12/2022 A GOURIN, le 16/12/2022... Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p>Etaients présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p>Procuration(s) : Laurine GOUJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	---

7. CCAS / REMBOURSEMENT AU SAD DES FRAIS DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que les frais du personnel du service de portage de repas à domicile sont supportés par le budget du service d'aide à domicile.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-Q2022281107-DE

Il importe donc que le budget principal du CCAS reverse chaque année au budget du service d'aide à domicile, le nombre d'heures réelles travaillées par l'agent du portage de repas.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** cette délibération de portée générale qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,
Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance,
Catherine HENRY




CCAS
de
Gourin

2022/28/11/08

**CCAS
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 21/11/2022</p> <p><u>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</u></p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démisionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 16.12.2022..... Certifié exécutoire le 16.12.2022 Publié ou notifié le 16.12.2022 A GOURIN, le 16.12.2022... Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p><u>Etaient présents :</u> LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s) (es) :</u> KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p><u>Procuration(s) :</u> Laurine GOUJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>. Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	---

**8. CCAS / CONVENTION DE SERVICE POUR L'ACCES AU SERVICE EXTRANET
DES TIERS BENEFICIANT DE PAIEMENTS DE LA MSA DES PORTES DE
BRETAGNE**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration la convention de service pour l'accès au service extranet des Tiers bénéficiant de paiements de la MSA des Portes de Bretagne.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

La convention est établie pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance,

Catherine HENRY

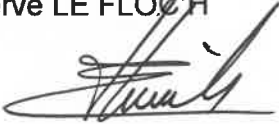


CCAS
de
Gourin

2022/28/11/09

**CCAS
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 21/11/2022</p> <p><u>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</u></p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 16/12/2022... Certifié exécutoire le 16/12/2022 Publié ou notifié le 16/12/2022 A GOURIN, le 16/12/2022 Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p><u>Etaient présents :</u> LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s) (es) :</u> KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p><u>Procuration(s) :</u> Laurine GOUJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	---

**9. CCAS / FIXATION DE LA CLE DE REPARTITION LIEE A LA COUVERTURE
D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ENTRE LE BUDGET DE LA
COMMUNE ET LE BUDGET DU CCAS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023**

Dans le cadre de la préparation budgétaire et dans un souci de sincérité comptable, une clé de répartition pour la prise en charge du coût de l'assurance « responsabilité civile » doit être mise en place. Cette charge est actuellement supportée dans son intégralité par le budget principal.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-D2022281109-DE

Monsieur le Président propose de répartir le montant de cette assurance au prorata du temps de travail annualisé pour chaque service.

Le budget du CCAS participera ainsi au financement de cette assurance « responsabilité civile » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** cette proposition.

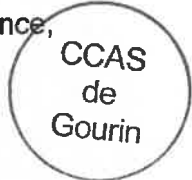
Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,
Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance,
Catherine HENRY




CCAS
de
Gourin

2022/28/11/10

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 21/11/2022</p> <p>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 16/12/2022 Certifié exécutoire le 16/12/2022 Publié ou notifié le 16/12/2022 A GOURIN le 16/12/2022 Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p>Etaients présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOJJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p>Procuration(s) : Laurine GOJJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
---	---

10. CCAS / FIXATION DE LA CLE DE REPARTITION LIEE A L'UTILISATION DU LOGICIEL JVS ENTRE LE BUDGET DE LA COMMUNE ET LE BUDGET DU CCAS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

Dans le cadre de la préparation budgétaire et dans un souci de sincérité comptable, une clé de répartition pour la prise en charge du coût du logiciel métier doit être mise en place. Cette charge est actuellement supportée dans son intégralité par le budget principal.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-D2022281110-DE

Monsieur le Président propose de répartir le montant lié à l'utilisation du logiciel métier au prorata du montant du budget réalisé de l'année N-1 pour chaque service.

Le budget du CCAS participera ainsi au financement annuel du logiciel métier à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,
Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance,
Catherine HENRY




CCAS
de
Gourin

2022/28/11/11

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 21/11/2022</p> <p>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 16/12/2022..... Certifié exécutoire le 16/12/2022 Publié ou notifié le 16/12/2022 A GOURIN le 16/12/2022 Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p>Etaients présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p>Procuration(s) : Laurine GOUJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	---

**11. CCAS / SAD – FIXATION DE LA CLE DE REPARTITION LIEE A L'UTILISATION
DU LOGICIEL ELISSAR ENTRE LE BUDGET DU SAD ET LE BUDGET DU CCAS
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023**

Dans le cadre de la préparation budgétaire et dans un souci de sincérité comptable, une clé de répartition pour la prise en charge du coût du logiciel métier ELISSAR doit être mise en place. Cette charge est actuellement supportée dans son intégralité par le budget du SAD.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-D2022281111-DE

Monsieur le Président propose de répartir le montant lié à l'utilisation du logiciel métier au prorata du temps d'utilisation par service.

Le budget du CCAS participera, selon cette clé de répartition, au financement annuel du logiciel métier à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,
Hervé LE FLOCH



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance,
Catherine HENRY



CCAS
de
Gourin